

ADSAO

1^{er} TRIMESTRE 1935

~~février 1935~~

Prix : 1 franc

Entreprise de Fumisterie - Chauffage Central
& Plomberie Sanitaire

Maison fondée en 1882

Téléphone 21-22

Anciennes Maisons J. PEDRAZZI
& PACRA-FROMENT

R. ZELL

Successeur

Ingénieur diplômé de l'École spéciale des Travaux Publics

Entrepreneur des Chemins de Fer
de la Marine et de la Ville de Brest

37, Rue Jean-Macé

BREST

BREST

WEST DACTYLO
ÉCOLE UNDERWOOD

117 et 94, Rue de Siam -:- Tél. 21-78

A des Conditions nettes, précises, sans aucun engagement

ENTREPRISE de TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS
par Cadres-Autos et Wagons capitonnés

CRAIGNOU & GOURIO

Société à responsabilité limitée au Capital de 275.000 francs

Correspondant des Chemins de fer de l'Etat

52, rue Emile-Zola, 52 -:- BREST

Téléphone 22-70

R.C. Brest 13111

GARDE-MEUBLES - TRANSIT - MANUTENTION

- LITTÉRATURE GÉNÉRALE -

ANDRÉ BROULET

38, rue Emile-Zola - BREST

Téléph. 32-02

Entreprise Générale de Peinture et Vitrerie

Tout ce qui concerne :

La Miroiterie

La Décoration

Le Papier peint

Paul Quinguis

9, rue du Château, 9

BREST

Téléphone : 20-96

R. C. Brest 761

CARÉNAGE DE NAVIRES

Fournissez-vous à la
Grande Boucherie
COATARMANAC'H
 Halles Saint-Louis -:- BREST

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
 Capital 625.000.000

Agence de Brest : 17, Rue de Siam
 LANDERNEAU, LESNEVEN
 Toutes Opérations de Banque et de Bourses



CRÊPERIE MODERNE
 Spécialité de Crêpes bretonnes et Café - Cidre de Fouesnant

Maison BOËNNEC
 34, rue d'Algésiras, 34
 Téléph. 31-99 BREST R.C. 7032
 Fermée le Dimanche de 12 h. à 17 h.

CHUPIN-BOULARD

Quincaillerie de la Poste || Quincaillerie Saint-Martin
 11, rue Louis-Pasteur, 11 || angle rue Saint-Martin et rue Jean-Jaurès
BREST

Articles de Ménage — Outils Agricoles
PEINTURE - FERS

POUR TOUT CE QUI EST SPÉCIAL

Bandages herniaires, ceintures ventrières, pessaires, bas à varices, gouttières, colliers, minerves, appareils de bras, appareils de jambes, appareils coxalgiques, membres artificiels, etc.

Adressez-vous aux Etablissements **GILBERT-DAUDIER**
 Bandagistes — Spécialistes — Orthopédistes

Agréés du Ministère de la Guerre pour les fournitures aux Centres d'Appareillages
 Fournisseurs des hôpitaux, de l'armée, la marine et de l'assistance médicale gratuite

Exécution scrupuleuse et rapide de tous les appareils prescrits par MM. les docteurs
 Spécialité de moulages sur nature

Salons d'essayages pour Dames et Messieurs — L'application est toujours faite par Mme et M. GILBERT eux-mêmes. **Jamais un voyageur.**

ON PARLE BRETON -:- Téléph. 25.60
 Maison de confiance, 42, rue de Siam — BREST

Grands Magasins de Nouveautés
AUX GALERIES SAINT-MARTIN
 BREST - 108 à 112, rue Jean-Jaurès -:- Succursale : 33, rue Kéréon - QUIMPER

NOUVEAUTÉS
 VÊTEMENTS FAITS D'AVANCE ET SUR MESURE POUR HOMMES
 CONFECTION POUR DAMES

Pommes de terre - Fruits - Légumes

CHARLES L'HERRON
 22, rue d'Algésiras — BREST

C. C. Postaux Rennes 7375

Téléphone 24-20

HOTEL des VOYAGEURS

LOMBARD Georges

Propriétaire

16, rue de Siam
BREST

LA COMPAGNIE CENTRE ET SUD-OUEST

ASSURANCES :

INCENDIE, ACCIDENTS, RISQUES DIVERS

Direction Régionale : 116, rue Jean-Jaurès, 116 - BREST

GRENIER, OPTICIEN

Toujours égal à sa renommée

46, rue de Siam

51, rue Emile-Zola

96, rue Jean-Jaurès

Téléph. 25-54

BREST

Téléph. 32-97

CINEMAS MUETS ET PARLANTS POUR PATRONAGES

5^e Année

LENTA

1^{er} TRIMESTRE 1935

L'ADSAO

REVUE TRIMESTRIELLE

d'éducation et d'action bretonnes

Organe officiel de la Fédération *Adsa*

Abon^{ts} : Bretagne 8 fr.
France... 12 -
Etranger 15 -

ADMINISTRATION :
149, rue de la Vierge
BREST
C. C. Rennes 9.155

Secrétariat de Rédaction
Cité d'Antin
- BREST -

Bretons unis pour un droit sacré

L'ADSAO poursuit méthodiquement son action en faveur des écoliers bretonnants.

On trouvera, dans ce numéro, les résultats de sa campagne d'hiver.

En vue de préparer celle du printemps prochain, il a rédigé un exposé des motifs qui éclaire et soutient le vœu destiné à nos Conseils municipaux.

Pour manifester avec éclat que son effort intéresse tous les Bas-Bretons et reste étranger à toute préoccupation partisane, ce vœu et cet exposé que nous publions ci-contre, l'*Adsa* les a soumis à diverses notabilités du monde littéraire, agricole, commercial et politique.

Il est fier des hautes approbations qu'il a obtenues; il est heureux de remercier ici les Bretons clairvoyants qui les lui ont accordées.

Elles attestent la loyauté de notre attitude.

Elles proclament que le droit d'un peuple à se faire instruire dans la langue de ses pères est un droit naturel qui domine tous les partis.

Elles signifient que, pour défendre un grand intérêt Breton, des Bretons éminents savent oublier leurs querelles et s'unir.

C'est un grand exemple.

Et qui sera suivi.

Il dit à nos élus municipaux : Voyez ! Nous qu'à des titres divers vous avez choisis pour représenter votre pensée, vos intérêts ou vos opinions, nous sommes d'accord pour vous demander, avec l'Adsaò, de voter une réforme qui facilitera l'instruction de vos enfants. Vous êtes, vous, conseillers de la commune, leurs défenseurs immédiats en même temps que les mandataires directs de leurs parents: une revendication soutenue par vous s'imposera donc comme l'expression certaine de la volonté populaire...

Aussi, dans quelques mois, lorsqu'une délégation bretonne pourra présenter au gouvernement les délibérations favorables des 2/3 au moins de nos municipalités, le gouvernement, s'il est républicain, se devra-t-il de porter enfin le décret ou arrêté qui mettra l'instruction publique à la portée de nos petits Bretonnants.

L'ADSAO.

Appel aux Municipalités

A Messieurs les Maires et Conseillers municipaux de Basse-Bretagne

Messieurs et Chers Compatriotes,

La revendication que nous avons l'honneur de vous soumettre intéresse 200.000 enfants par génération scolaire.

Elle veut obtenir qu'une place utile et honorable soit faite à la langue bretonne dans les programmes de l'Instruction publique pour la Basse-Bretagne.

En la soutenant, nous croyons servir une juste cause en même temps que promouvoir un progrès. Aussi avons-nous le ferme espoir que vous la ferez vôtre et voudrez bien la renforcer de votre haute approbation.

Si le petit bretonnant a le droit de s'instruire, l'Etat se doit de lui en fournir les moyens. Il a ouvert des écoles ; il y entretient des maîtres. A-t-il rempli tout son devoir tant qu'il n'a pas adapté son enseignement aux besoins des écoliers ? Or un fait indéniable c'est que 8 sur 10 de nos petits campagnards ignorent totalement le français quand ils commencent leurs classes.

Comment, dès lors, pourront-ils profiter des leçons qui ne s'y donnent qu'en français ?

Que l'enseignement direct du français puisse être fructueux dans les régions, comme celles du Midi, où se parle un idiome frère du français, on le conçoit. Mais chacun sait que le breton, langue celtique, en diffère essentiellement par les racines, les règles et le génie. La connaissance du breton ne prépare donc, en aucune façon, à la connaissance du français. Il s'ensuit que pendant de longs mois, peut-être des années, le petit bretonnant ne comprendra presque rien aux explications purement françaises de son maître.

Que de temps et de peines perdus pour l'un et pour l'autre !

Non seulement l'instruction de nos enfants subit un retard déplorable ; n'arrive-t-il pas trop souvent qu'ils prennent l'école en dégoût et n'y viennent que le moins possible ? Mauvaise méthode pour réduire le navrant pourcentage d'illettrés qui se révèle chez nous. D'autre part, n'ayant point appris à lire le breton, ils seront incapables de goûter l'admirable littérature où s'expriment l'âme et la vie de leur race.

Du moins le français gagne-t-il ce que perd le breton ? Ecoutez le parler de nos jeunes ruraux : vous n'entendez le plus souvent qu'un misérable patois, mélange innommable de deux langues estropiées.

Ainsi, à moins de dons exceptionnels, notre jeunesse aborde la vie active sans avoir à son service l'indispensable instrument des relations sociales qui est une langue bien connue. Elle ne sait ni lire ni écrire le breton qu'elle parle. Elle ne sait ni parler ni écrire correctement le français qu'elle est censée avoir appris. Elle ne pourra donc, sauf exceptions, développer la culture de son esprit ; elle ne pourra que difficilement acquérir la formation technique si utile dans toutes les professions.

Est-il permis de condamner un peuple à cette diminution intellectuelle qui se double nécessairement d'une infériorité sociale ? Est-il juste de lui imposer de lourds sacrifices budgétaires pour l'en dédommager par d'aussi désastreux résultats ?

Le petit bretonnant a droit à l'instruction.

Il n'en recevra sa juste part que si l'Etat veut bien se rappeler et mettre en pratique cette vérité de sens commun : l'école, étant faite pour l'enfant, doit le prendre tel qu'il est et le conduire du connu à l'inconnu, du breton familier qu'il connaît au breton littéraire et au français qu'il ignore.

Il n'est pas de méthode plus rationnelle : tous les instituteurs et inspecteurs que j'ai consultés le proclament avec force, affirmait M. Paul Guyeisse à la Chambre de 1910. Une centaine d'instituteurs publics, groupés autour de la revue pédagogique « Ar

Falz » en sont, de leur côté, tellement convaincus qu'en faveur de cette méthode ils viennent d'entreprendre un vaste pétitionnement par toute la Bretagne.

— Objectera-t-on que le programme de nos écoles est déjà fort chargé ? Il est vrai ; mais le programme, comme l'école est au service des écoliers ; il est modifiable et souvent modifié. On tient pour certain, d'ailleurs, que l'enseignement du français par le breton permettrait de gagner un temps considérable au bénéfice des autres matières ?

Sans doute, nos instituteurs devront s'imposer une préparation spéciale en vue de cet enseignement nouveau ; mais la tâche leur sera d'autant plus aisée qu'ils sont, pour la plupart, bretons et bretonnants ; et ce serait leur faire injure que d'émettre un doute sur leur souci de faciliter les progrès de leurs élèves.

— Dira-t-on que le même et unique programme doit convenir à tous les enfants de France ? Il est vrai que la France est politiquement une. Insensé ou criminel qui voudrait la déchirer ! Mais il faut bien le constater : les régions qui la composent ne se ressemblent pas. Bretagne, Flandre, Alsace, Provence, etc... se distinguent nettement : divers est leur sol, divers leur climat, diverse, par suite, leur production. Aussi notre enseignement public et privé fait-il effort pour adapter son programme aux besoins particuliers de ces régions dissemblables.

La langue est une des particularités essentielles de notre région bretonne. Elle est un trésor hérité des ancêtres, — éminemment respectable à ce seul titre ; elle est le meilleur moyen de pénétrer à fond et de cultiver l'esprit de nos compatriotes. N'est-il pas raisonnable que ce moyen soit utilisé pour lui-même et au profit du français de la même manière et dans la même mesure où le gouvernement utilise l'alsacien dans les écoles d'Alsace, l'arabe dans les écoles du Maroc, l'annamite dans les écoles de l'Annam, etc... ?

Fils d'une province où, depuis dix siècles, le breton et le français sont en honneur, nos écoliers ont un intérêt capital à bien savoir le breton et le français. Ils ont donc besoin de les apprendre, besoin qu'on les leur enseigne.

Nul n'en peut d'ailleurs douter : le jour où le petit Breton entendra en classe le parler familier de la « maison », le jour où l'école sera vraiment SON école, il l'aimera davantage ; il y viendra plus volontiers ; comprenant plus vite et mieux l'enseignement du maître, il aura plus vif le goût de s'instruire ; armé de deux langues convenablement possédées, il aura le moyen de poursuivre, plus tard, la formation commencée en classe.

Ainsi sera assuré l'avenir intellectuel d'une race qui a, dans la dernière guerre, assez bien servi la France pour que la France, à son tour, la serve, — assez bien défendu le droit des peuples pour avoir mérité que le sien soit respecté.

Ce droit qui appartient à 200.000 petits Bretons de se faire instruire dans leur langue naturelle, — ce droit, comme tous les droits naturels, domine de très haut tous les partis. En fait, il a trouvé dans tous les partis, d'ardents et tenaces défenseurs. Au cours des trois dernières années, des orateurs de l'ADSAO politiquement très divisés se sont accordés pour le soutenir aux tribunes de cent trois réunions publiques et l'ont fait acclamer par des milliers et des milliers de citoyens de toutes opinions. Les municipalités les plus diversement composées, celles de Morlaix, de St-Pol-de-Léon, de Guerlesquin, de Ploaré, de Plouguerneau, de Châteauneuf-du-Faou, Saint-Renan, vingt autres, l'ont récemment sanctionné de leurs délibérations favorables.

Il exprime le vœu d'un peuple.

Nous le confions, Messieurs et Chers Compatriotes, à votre esprit de justice et de solidarité bretonne.

Des Signatures qui parlent

L'appel qu'on vient de lire et le vœu suivant ont reçu l'approbation expressée des personnalités que voici :

MM. :

- Y. Le Trocquer**, sénateur des Côtes-du-Nord, ancien ministre.
- Rio**, sénateur du Morbihan, ancien ministre.
- A. Brard**, sénateur, président du Conseil Général du Morbihan.
- V. Inizan**, député du Finistère, maire de Kernouës.
- A. Le Bail**, député du Finistère, secrétaire de la Chambre.
- P. Simon**, député du Finistère.
- E. Raude**, député du Morbihan.
- P. Trémintin**, député du Finistère.
- H. de Cuéribriant**, président de l'Union agricole des Syndicats, président de la Chambre d'Agriculture du Finistère.
- D.-J. Corre**, président de la Chambre de Commerce de Brest.
- L.-A. Aubert**, président de la Chambre de Commerce de Saint-Brieuc.
- P. Mocaër**, conseiller général, conseiller du Commerce extérieur.
- Thiébaud**, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Finistère.
- L. Gourio**, président de la Fédération des Transporteurs du Finistère.
- J. Choleau**, président de « l'Unvaniezh Arvor » et de l'Association bretonne des artisans.
- F. Jaffrennou-Taldir**, docteur ès-lettres celtiques, président des Bardes de Bretagne.

Loëiz Herriou directeur de la revue « Dihunamb ».

Docteur Le Cam, de Saint-Servan.

Docteur Menguy, ovate, co-directeur d' « An Oaled ».

F.-M. Jacq, ingénieur agronome, directeur des Cours agricoles par correspondance.

Docteur Cottonec, président de la F.A.L.S.A.B.

Le Conseil fédéral de l'ADSAO, fédération régionaliste d'action bretonne.

VŒU

LE CONSEIL MUNICIPAL DE...

Considérant que les enfants de la commune ont un intérêt évident à bien savoir écrire et parler les deux langues en usage dans la région ;

— que la plupart quittent l'école sans connaître suffisamment le breton ni le français ;

— que par suite, ils se trouvent retardés sinon arrêtés dans leur développement intellectuel, — incapables notamment d'acquérir les connaissances techniques désormais indispensables à la profession agricole comme à tout autre.

— que, de cet état d'infériorité le principal responsable est l'Etat qui interdit d'instruire les petits Bretonnants dans la seule langue qu'ils comprennent à leur entrée à l'école ;

Considérant, d'autre part, que la langue bretonne est celle d'un million et demi d'hommes et que tout peuple a le droit naturel de cultiver sa langue naturelle et d'en exiger l'enseignement ;

— que les soldats de la grande guerre — les Bretons plus vaillamment que tous autres — ont combattu pour les droits des peuples et que les traités d'après-guerre, signés par la France, ont garanti le libre enseignement de leur langue aux minorités nationales de l'Europe Centrale ;

— que la France elle-même fait enseigner l'arabe dans ses écoles d'Algérie et l'allemand dans ses écoles d'Alsace Lorraine ;

— qu'elle admet dans l'enseignement secondaire des langues étrangères comme l'arménien ou le persan et des langues coloniales comme le malgache ou l'annamite ;

— que le breton est frère du celtique jadis parlé dans la Gaule et que, dès lors, la France ne peut continuer à le proscrire sans renier ses propres origines ;

Considérant enfin que nos concitoyens, par dizaine de milliers, ont voté en masse un ordre du jour soutenu par l' « Adsao » en faveur de nos écoliers et collégiens bretonnants ;

émet, à l'unanimité, le vœu

1°) que la langue bretonne soit enseignée officiellement, en même temps que le français, dans les écoles primaires de Basse-Bretagne ;

2°) que la langue bretonne soit admise comme deuxième langue aux examens du baccalauréat, au même titre que les langues étrangères et coloniales.

Ont signé :

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux.

ON, Pronom à définir

« Aujourd'hui, dans toutes les communes, même les plus reculées, on parle couramment un français correct ».

— Qui s'exprime avec cette souveraine assurance ?

Un personnage brestois, M. Boscher, ancien instituteur, adjoint-maire, président de la Commission de l'Instruction publique.

Il nie une évidence, une douloureuse évidence.

Prétend-il désigner l'ensemble de nos paysans ? De cruelles et officieuses statistiques le convaincront d'erreur: elles accusent chez nous, suivant les contrées, de 18 à 25 % d'illétrés.

Ne vise-t-il qu'une majorité ? Il exagère encore. J'en appelle aux professeurs de nos collèges et lycées qui reçoivent, en cinquième par exemple, les « as » de nos écoles primaires. « Correct » le français de ces enfants ? Leurs maîtres vous répondront par un haussement d'épaules.

J'adresse respectueusement un défi à M. Boscher: qu'il prenne où il voudra, en Basse-Bretagne, 50 écoliers sortant d'un établissement primaire, il n'en trouvera pas 10 qui ne massacrent pas le français.

Faut-il lui apprendre que, dans la plupart de nos communes rurales, la plupart de nos conseillers municipaux ne « délibèrent » qu'en se servant du breton ?

Qu'il se rencontre, dans chacun de nos villages, une élite qui manie impeccablement le français, bien sûr ! Il y a le médecin, il y a le recteur, le notaire, il y a l'instituteur et l'institutrice, parfois aussi le délégué cantonal; joignez-leur quelques habitants qui

ont eu l'avantage de fréquenter une école secondaire, quelques autres qui ont eu le courage d'étudier tout seuls : ce n'est jamais que le tout petit nombre, l'infime exception. La grande foule, non, elle ne sait pas le français. Et elle s'en rend compte. De là sa gêne, sa timidité quand les circonstances l'obligent à emprunter cette langue. Devant le bourgeois, à la caserne, au tribunal, au guichet du percepteur, le paysan est comme désarmé. Il hésite, il tatonne, il cherche... quoi ? l'idée ? Mais non: il est intelligent, réfléchi, sensé; il sait ce qu'il faudrait dire. Ce sont les mots qui lui manquent et les tournures et, quand il en trouve, il est toujours à se demander s'ils ne vont pas de travers.

De cette diminution qui atteint la masse du peuple bretonnant M. Boscher semble prendre aisément son parti. Il s'extasie devant l'œuvre scolaire des cinquante dernières années. Ici, nous ne connaissons pas d'idoles; nous servons l'homme, celui de notre sang et de notre race d'abord; nous cherchons son intérêt. Il a été sacrifié. La méthode en honneur dans nos écoles, l'inepte méthode Carré ne lui a fait apprendre ni le breton, ni le français. Nous voulons qu'il sache lire, écrire, parler couramment et correctement l'un et l'autre. C'est notre droit. Et nous payons assez cher pour qu'il soit respecté.

L. SIMON.

Une Opinion qui compte

Le Collège de Morlaix, — nous en avons pour garant son ancien condisciple et ami, le docteur Le Cam — a connu peu d'élèves aussi brillamment doués et aussi opiniâtrement studieux que M. F.-M. Jacq. Ses succès lui eussent permis, comme à tant d'autres qui ne le valaient pas, de cueillir quelque bonne prébende administrative.

Mais, fils de paysan, il aimait la terre; Breton, sa « vieille patrie ». Il étudiera la science agricole; il conquerra haut la main ses diplômes d'ingénieur agronome et se vouera au service de ses frères, les paysans, dans cete ruche débordante de vie qu'est l'Office central de Landerneau.

Sa parole, sa plume, son action organisatrice ont largement contribué aux étonnants progrès du syndicalisme et de la mutualité dans les régions du Léon et du Trégor.

Depuis plusieurs années, il dirige et fait prospérer les Cours

agricoles par correspondance institués au profit de nos jeunes cultivateurs. Il était donc mieux qualifié que nul autre pour mesurer leur culture intellectuelle et leur aptitude à la développer dans le domaine professionnel. Nous le remercions chaleureusement de la réponse qu'il a bien voulu faire aux questions que nous lui avons posées à ce sujet. Le lecteur en appréciera la justesse et la netteté.

*
* *

Réponse de M. JACQ

Union des Syndicats Agricoles
du Finistère et des Côtes-du-Nord

Landerneau, le 13 Février 1935,

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander :

1° — Si l'élite des jeunes ruraux qui suivent les cours agricoles par correspondance aurait chance de s'accroître si les élèves avaient à leur service une langue qu'ils connaissent et qu'ils maient bien.

2° — Si les élèves ne sont pas arrêtés ou gênés parfois du fait qu'ils ne possèdent qu'imparfaitement la langue française, seule usitée.

3° — Si, à mon avis, l'intérêt professionnel et le progrès de l'agriculture n'exigeraient pas que soit reformée la méthode d'enseignement pratiquée dans les écoles rurales de Basse-Bretagne.

Les questions ainsi posées, vous ne pouvez douter de mes réponses. Je connais trop, pour les avoir éprouvées comme vous et sur les bancs de la même école primaire, les difficultés d'assimilation de la langue française par un enfant qui pense, qui raisonne et qui ramène tout à la seule langue bretonne.

Vous avez fait allusion, dans votre dernier numéro de *AdsaO* au maître qui « allait en breton ». Je me rapelle toujours le bon M. K... qui doit vivre encore et qui, fatigué de nous apprendre une certaine leçon de choses par des explications en français que personne ne comprenait, résolut de nous traduire sa pensée en breton. Ce fut comme un éclair. Du coup « le loup » n'était plus un animal qui... que... mais « ar bleiz ». Cela suffisait : toute la classe avait retenu le mot loup et ne l'oubliait plus.

J'ai, depuis, appris l'anglais et des rudiments d'allemand. Je n'ai pas besoin de vous dire que les progrès ont été en proportion directe des méthodes de traduction ou d'instruction bilingue.

Je ne puis suivre, comme je le voudrais, les efforts méritoires que vous poursuivez et que poursuit mon ami et camarade de collège, le D^r Le Cam en faveur de l'enseignement du breton, mais soyez persuadé que j'applaudis de tout cœur aux campagnes que vous menez.

Je suis donc à l'aise pour vous dire nettement :

1^o — L'élite rurale, telle que nous la concevons aujourd'hui, est faite d'hommes qui savent s'exprimer facilement, de personnes instruites. Est-ce à dire que ce soient là les seuls éléments de cette élite ? Non pas. Nous connaissons tous, parmi les ruraux, des hommes intelligents, pleins de bon sens, à l'esprit aiguisé, au jugement droit. Il leur manque, pour se faire valoir et pour être remarqués, un degré élémentaire d'instruction.

On ne peut être de l'élite si on ne peut, facilement, traduire ses pensées et assimiler celle des autres.

Donc il faut le dire carrément :

L'ÉLITE RURALE SERAIT CONDISERABLEMENT ELARGIE SI UNE LANGUE, BIEN CONNUE ET BIEN SENTIE, PERMETTAIT À SES ÉLÉMENTS DE SE DÉGAGER LIBREMENT.

2^o — Les jeunes gens qui suivent les cours par correspondance sont certes méritants et je vous avoue que je les admire bien souvent. Nous leur posons des questions qui, pour être simples, n'en comportent pas moins des mots techniques. Ils doivent, pour y répondre, d'abord comprendre ce qu'on leur demande, traduire en leur esprit ce français en breton, penser ensuite en breton, observer en breton, si je puis dire, traduire à nouveau en français et écrire surtout, dans une langue évidemment peu châtiée, le fruit de leurs raisonnements ou de leurs inductions.

C'est là d'ailleurs une gymnastique salutaire et je suis persuadé que l'intelligence reconnue du Breton bretonnant provient de cette lente évolution qui s'est faite dans l'esprit de ses ancêtres qui, par la force des choses, ont toujours été obligés de passer vivement, non seulement d'une langue à une autre, mais d'une culture à une autre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les copies de nos élèves révèlent un français « bretonnisé ». La tournure est bretonne, sans conteste et un maître non averti serait mal disposé à l'égard d'une rédaction mal assise même si elle traduisait un fond excellent.

POUR TOUT DIRE D'UN MOT FAMILIER, NOS JEUNES SOUFFRENT DE « SAVOIR ET DE NE POUVOIR EXPLIQUER ».

3^o — Tout à fait d'accord avec vous sur les entraves mises à l'étude professionnelle et au progrès scientifique par le manque d'éléments nécessaires à la traduction ou à l'assimilation de la pensée.

Que de misères parfois, pour faire comprendre à un auditoire breton les notions élémentaires sur les engrais. Comment leur parler de chimie, d'azote, de potasse, etc... quand les termes manquent ? Il faut user de périphrases, d'exemples et de comparaisons. Qu'est-ce alors si ce sont des notions abstraites d'économie politique ou rurale ? La masse ne comprend pas. Les mots la dépassent et les mots eux-mêmes font défaut.

Récemment encore, il m'est arrivée d'assister à une conférence sur la mutualité faite par un paysan et s'adressant uniquement à des paysans. L'orateur a dû s'excuser, en breton, de ne pouvoir traiter sa conférence en cette langue. C'est évidemment décevant pour les uns et humiliant pour tous. Et quand on traite ces questions en français, la masse ne comprend pas ; les mots la dépassent et on assiste alors à l'audition d'un mélange de langues, d'un véritable charabia.

À part quelques exceptions, le français, je ne dis pas savant, mais le français moderne nécessaire à la compréhension des choses vulgaires, n'est pas compris de la masse. À la campagne on lit avec les yeux mais la pensée doit se concentrer lentement sur la phrase. On arrive à en saisir le sens mais avec retard et pour peu que cette phrase soit longue, mal conformée, sa traduction échappe.

Que dire alors du breton ? Combien, hélas, le lisent et l'écrivent ?

Comme vous le dites si bien, la grande majorité de nos compatriotes, ayant des rudiments de breton et de français ne possède réellement aucune langue.

EN RESUME, À TOUS LES POINTS DE VUE, ET FAISANT ABSTRACTION DE TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION QUE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE RURALE, JE SUIS PARTISAN DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

On ne force pas la nature. Il faut, sans doute, parler de droits et les Bretons ont le droit de revendiquer cette liberté essentielle, mais si, comme par le passé, on voulait mettre obstacle à cette tendance, rien ne ferait que le petit Breton n'apprit le breton sur les genoux de sa mère, ne le parlât en famille, ne traduisît dans sa langue ses premières observations, ses premiers sentiments.

Pour lui la langue française sera toujours l'étrangère, celle qui est utile, indispensable mais, pour tout dire, accessoire comme sont accessoires aux yeux du travailleur les vêtements du dimanche.

Excusez ces longues considérations écrites au fil de la plume. Avez-je besoin de m'étendre si longuement pour dire de telles banalités ?

Je vous prie, etc...

F.-M. JACQ,
Secrétaire général adjoint.

P. S. — Je viens de recevoir une lettre d'un jeune homme qui m'écrit textuellement : « ...Il faut voir que chez les paysans la

« majorité ne savent pas s'expliquer. Certains jeunes gens ont de grandes qualités au cœur mais ne savent pas les exprimer et, faute de langage, n'arrivent pas au succès désiré ».

RÉSULTATS

Nous avons dessein de publier dans ce numéro, les principaux résultats de notre campagne d'hiver pour l'enseignement du breton. Nous savons qu'ils sont TRES RECONFORTANTS. Malheureusement, celui de nos amis qui s'était chargé de les recueillir s'est vu arrêté par la maladie et n'a pu visiter que vingt-trois communes. Toutes celles-ci ont émis des votes favorables. Les autres aussi, pour la plupart. Nos lecteurs le sauront bientôt par les journaux du pays.

A...

NOS POINTS DE VUE

GACHIS CENTRAL

Depuis le 1^{er} Janvier, mutilés, combattants et victimes de la guerre d'une part, — pupilles de la nation d'autre part, verront leurs intérêts administrés par un seul office national.

Certains camarades s'en félicitent. Ils appellent ça **organiser** ! Belle organisation ! Quand nous avons deux Offices, aucun d'eux ne pouvait suffire à sa tâche. Exemple : le service de la carte du combattant. Qui l'ignore ? Dans ses sous-sols s'entassent pas dizaine de milliers les dossiers des postulants. Ils y sont la proie de la moisissure, de souris, des rats et des vers. Tel poilu que je pourrais nommer — et vous lui connaissez des frères — tel volontaire ayant passé 24 mois en première ligne et dont la demande porte l'avis favorable des Commissions locale et départementale, attend satisfaction depuis plus de deux ans. Et il est de la classe 99 ! Toutes ses démarches se sont heurtées à l'invincible inertie de l'Office national. Par contre, telle infirmière, grâce à l'intervention d'un cousin employé de ministère, a obtenu, elle, sa carte de combattant !

Maintenant que tous les services vont être concentrés au même et unique Office national, vous devinez si le gâchis, la ombine et les passe-droits vont fleurir dans cet antre.

Toutes nos Associations ont réclamé la décentralisation dans les domaines professionnel et administratif. Il eut été logique de l'appliquer à nos organisations officielles. Au lieu de centraliser, d'entasser tous les pouvoirs au mains du même office, il eut fallu décentraliser, — en l'espèce, confier à des offices régionaux, fonctionnant au chef-lieu de chaque corps d'armée, l'examen des dossiers intéressant les anciens combattants du même ressort.

Les dossiers — personne n'en doute — eussent été étudiés vingt fois plus vite et l'Office national se fut épargné les récriminations qui fustigent trop justement son désordre et son incurie.

M...

SUR LA COTE D'AZUR.

M. Tardieu se repose. Il est, paraît-il, désenchanté. — Aller à la Chambre ? A quoi bon ! Elle a les reins brisés. Elle a peur de tout... C'est le système qu'il faut modifier et de fond en comble... »

Ainsi parle-t-il. Nous serions de son avis. Mais, au fait, ce Tardieu a été maître du pouvoir et n'a rien « changé » du tout. Et puis, pendant que le pays se débat dans les pires angoisses, passer son temps à fumer des cigarettes sur la Côte d'Azur, c'est peut-être agréable : est-ce d'un patriote, est-ce d'un « sauveur » !



Grands Hommes - Grands Jours

Un grand homme : Noménoë (826-851)

Un grand jour : Ballon (22 Juin 845)

Il ne peut être question, dans ces quelques lignes de retracer détail par détail la vie prodigieuse de Noménoë, ni d'essayer à son sujet une étude critique. Il y faudrait trop de compétence... et un livre entier... Faire revivre les traits saillants de son caractère et de son œuvre, faire mieux connaître un des bâtisseurs de notre patrie, tel est notre modeste but.

VAINCU MAIS INSOUMIS

Il en est peu, parmi nos héros, à nous émouvoir et à nous glorifier autant que Noménoë. Quand il naquit, sans doute vers l'an 790 (?), la terre d'Armorique était rouge et grasse du sang des Franks mêlé à celui de ses fils. Trois fois les armées de Charlemagne étaient venues dévaster le pays, conduites en 786 par Andulfé, en 799 par Guido, en 811 enfin. Et voici qu'au retour de cette troisième expédition, l'Empereur à la barbe chenue s'écriait à la vue de ses troupes : « Encore une victoire pareille, et je n'aurai plus de soldats ! ».

Trois fois conquise, jamais la Bretagne ne fut soumise ! Il germait alors, le sang des Bretons, comme celui des martyrs. Les milliers qui tombaient voyaient se dresser des milliers de vengeurs, maniant les armes avec une rage frénétique et des chants de liberté. Et leurs chefs portaient les noms fameux de Jarnithin, de Morvan, le farouche, le sauvage Morvan, de Viomarc'h, le vaillant et le « perfide ».

A l'instar des pays conquis aux confins de l'Empire : Basques, Lombards, Slaves, les Bretons étaient administrés par des gouverneurs autochtones, siégeant à Vannes, et qui portaient le titre de

comte. On n'aurait pu assurer un traitement convenable à de véritables fonctionnaires. Et ces comtes, familiers avec la langue du pays, exerçaient leur charge sous le contrôle vigilant d'inspecteurs impériaux, les « missi dominici ». Les chroniques du temps nous apprennent que la Bretagne vassale « avait l'habitude de payer à l'Empereur frank un tribut annuel, bien qu'en maugréant et à contre-cœur... » (Rien n'a changé, contribuables !)

QUI ETAIT-IL ?

En 826, le gouverneur de Bretagne au nom de Louis le Débonnaire s'appelait Noménoë. Quels états de service lui avaient valu cet honneur ? Peut-être les secours apportés aux Franks contre les récents révoltés bretons ; ou plutôt, sans doute, sa neutralité au cours des dernières rébellions. Qu'était Noménoë ? Descendait-il de famille royale ? d'une famille princière ? d'une famille plus modeste ? Mystère. Les moines de Saint-Florent, abbaye du Poutou, qu'il brûla au cours de la campagne de 845, composèrent contre lui une prose rimée qu'annuellement ils chantaient au chœur ! A les en croire, Noménoë, « de basse naissance, aurait, un jour en retournant son champ, découvert un immense trésor. Grâce à cet argent, il se serait fait de riches amis. Rusé, fourbe, expert dans l'art de mentir, il s'en serait adroitement servi pour s'élever peu à peu, jusqu'au jour où il put imposer à tous sa puissance ». Mais la colère, on le sait, a masqué, sinon faussé plus d'une vérité. Quoiqu'il en soit, s'il ne fut pas d'illustre naissance, il sut du moins illustrer sa vie.

SON DESSEIN.

Il fut l'homme de l'heure. Le mot est d'Auguste Dupouy. Diplomate habile, il conquit peu à peu l'attachement des Bretons à sa personne à lui, lieutenant-général de Louis le Débonnaire, le grand, l'éternel Ennemi. Et ce n'est pas peu dire. La défaite qu'il infligea aux Danois, débarqués sur la grève de Pleubian, près Tréguier, révéla à tous sa valeur militaire. C'était en 830.

Son administration, guidée par le bon sens et une grande sagesse, inspirée par l'amour et la connaissance exacte des intérêts du pays, lui créa partout de chauds partisans. Et tandis qu'il ne se dit encore que l'« envoyé » de Louis, la Bretagne entière l'appelle son roi. Mais les circonstances vont naître qui lui permettront de réaliser, sans rien brusquer, le plan qu'habilement il a échafaudé, pour restituer son indépendance au peuple armoricain.

L'OCCASION.

Convoion, archidiacre de Vannes, s'en alla fonder une abbaye auprès de Redon. Les seigneurs d'alentour en furent mécontents. L'affaire ne put être réglée auprès de Noménoë. La cour d'Aix-la-Chapelle s'en saisit. Les seigneurs, mieux en cour, eurent gain

de cause auprès de l'Empereur. Sur les entrefaites, le Débonnaire qui avait à se défendre contre ses fils, fut détrôné, dépossédé, enfermé. Noménoë, fidèle lieutenant autant que pieux personnage, happa l'occasion pour faire acte d'indépendance. « Afin que Dieu, touché par la prière des moines, daignât venir en aide à Louis, en considération de l'aumône faite en son nom », il fit donation de « Saint-Sauveur » aux religieux de Redon. Quand l'Empereur reprit le pouvoir, pouvait-il mieux faire que de confirmer ce témoignage de pieuse fidélité à sa personne ? Un Trécorois n'eût pas agi avec plus de finesse que Noménoë.

Le 20 Juin 840, quand mourut l'empereur des Franks, Noménoë, sûr de l'attachement du peuple breton, se fit proclamer roi de Bretagne.

En 841, Charles le Chauve était en lutte avec ses frères. Noménoë l'a assuré de sa fidélité. Mais aux appels de secours que lui a lancés le Frank, il n'a pas répondu. Il a décidé d'agir pour lui-même et pour son peuple. Des troupes franques ont envahi le Maine. Est-ce la guerre que Charles déclare à Noménoë ? Cette question que lui pose Convoion de la part du chef armoricain est pleine de menaces, et les Franks s'en vont.

Mais ils reparaissent bientôt au secours de Rainulf qui veut prendre Nantes à Lambert. Celui-ci, vassal de Noménoë, reçoit des renforts conduits par Erispoë, fils aîné du Roi. Ils sont battus à Messac. Mais leurs forces conjuguées ont raison de Rainulf à Blain. Et Lambert peut s'installer à Nantes. Mécontent que Noménoë en personne ne soit pas venu à son secours, il parlemente avec Charles pour devenir son vassal, et ne plus rester sous le suzerain breton. La négociation échoue. Bien plus, en 843, Lambert est de nouveau expulsé de Nantes. De fureur, il appelle les Normands d'Hastings qui saecagent, pillent la ville et tuent les habitants sans aucune pitié. Charles le Chauve se révolte du carnage, somme Noménoë de sévir contre Lambert, son vassal. Le Breton reste sourd. Il a eu vent des négociations antérieures et ne bouge pas. C'est la guerre.

JESSE.

MARVAILH

Yannig hag e lizer

C'houec'h vloaz en doa Yannig, bleo melen rodellet, daoulagad glas a glaske c'hoaz mousc'hoarzin awechou, daoust d'ezo da veza gouelet kement dija ! — eur bragou toull war an daoulin, eur

porpant bihan, tailhet kemprenn, met truilhennek, eun heuzig paotres e ne droad dehou, botes-ler eur skoliad en e droad kleiz, o diou re hir, re ledan hag ivez re doull, siouaz !

Riou ha naon en doa, Yannig, — rak an dra-man a dremene dre eun nozvez c'hoanv ha yun a rae abaoe an d'erc'hent da greisteis — pa zeuas en e benn ar zonzj skriva eul lizer d'ar Werc'hez Vari. Ha setu penaos e skrivas Yannig e lizer, Yannig ha ne ouie ket muioc'h skriva eget lenn.

Ahont, e karter ar « Mean-Teo », e korn eur stread, e tigare bureo eur skriver. Eur zoudard koz e oa ar skriver-man, rec'hus, mat evelato, met briz-devot tamm ebet, — ha non de diac'h nan avat !

Yannig hen gwelas, dre wer tenval e stalikez, o sacha war e gorn-butun da c'hedal an ostizien. Mont a reas ebarz ar bureo hag e lavaras.

— Demat; evit skriva eul lizer e teuan.

— Dek gwenneg eo, eme an tad Bouin.

— Neuze, va digarezit.

Hag e tigoras an nor evit mont kuit. An tad Bouin e gavas hoantik hag a c'houlennas :

— Eul lizer evit kaout peadra d'ober soubenn eo, ' ket, paotrig ?

— Ya, just, emezan.

— Deus aman ! Evit dek linenn hag eun tamm paper ne vezor ket paourc'h. Hag e skrivas gant e skritur vras a fourrer :

« Paris, ar 17 a genver 1857 »

Ha dindan, war eul linenn all :

« D'an aotrou... »

— Pe ano en deus, paotrig ?

— N'eo ket eun aotrou.

— Assa, mat... eun intron neuze ?

— Ya... ket... da lavaret eo...

— Non de diac'h, a youc'has an tad Bouin, n'ouzot ket zoken da biou e c'hoantaes skriva ?

— Ho, eo, eme ar bugel... d'ar Werc'hez eo e vennan skriva eul lizer.

An tad Bouin ne c'hoarzas ket. Teurel a reas e zoug-pluenn war an daol hag e gorn a dennas eus e c'henou :

— Marmouz, emezan garo. Ne fell ket d'in kredi eman da zonzj c'hoarzin goap d'eun den koz... Bale !

Yannig a sentas hag a droas kein. Ous e welout ken dous, an tad Bouin a gemmas meno evit an eil gwech hag a sellas outan gwelloc'h :

— Pe ano ec'h eus, paotrig ?

— Yannig.

— Yannig petra ?

— Yannig hepken.

An tad Bouin a santas an dour o virvi en e zaoulagad; met heja a reas e ziouskoas.

— Ha petra c'hoantaes skriva d'ar Werc'hez Vari ?

— Lavarout d'ez e kousket mamm abaoe peder eur dec'h ha ma teurvez gant he madelez he dihuna: me ne zeuan ket a benn.

Bihanaat a reas kalon ar zoudard koz. Aon en doa da veiza. Ha koulskoude e c'houlennas :

— Perak ergentaou e komzes a soubenn ?

— Ac'hanta, eme ar bugel, esomm a zo. Araok kousket, mamm a roas d'in an tamm bara diweza.

— Hag hi ? Petra zebras ?

— Daou sevez oa abaoe ma lavare: « N'em eus ket a naon. »

— Penaos ec'h eus graet pa ' c'h eus klasket he dihuna ?

— Evel boaz, ivez; poket em eus d'ez.

— Tenna a rae he alan ?

Yannig a vouc'hoarzas hag ar mouse'hoarz a roe d'eson eun dremm koant meurbet.

— N'ouzon ket, emezan; ne denner ket an alan atao ?

Trei a reas e benn an tad Bouin. Diou saelenn ledan a ruilhas war e zivoc'h. Ne eilc'herias ket da c'houlenn ar bugel. Ha neuze, e voues o krena, e lavaras :

— Pa ' c'h eus poket d'ez, n'ec'h eus merset netra ?

— Ho eo. Yen edo: duman e ra ken yen !

— Hag e krene, kea ?

— Ho ket. Brao e oa, kaer ! He daouarn difinv a oa kroaziet war he feultrin, ha ker gwenn ! Astennet e oa war he c'hein hag he fenn a oa hogos a-dreuz ar penn-wele, en eun doare ma seblunte, gant he daoulagad hanter zigor, sellout ous an neuze.

An tad Bouin a sonje : aviet em eus ar « juloded », me hag a zebri mat, me hag a ev kouls... Setu unan maro gant an naon... gant an naon... !

Gerdel a reas ar bugel, a zeuas. War e warlenn hen lakaas hag e komsas outan karantezus :

— Paotrig, skrivaet eo da lizer, kaset, digemeret. Deus d'am hencha betek ti da vamm.

— Ho ya; met perak e ouelit ?

— Ne ouelan ket, eme ar zoudard koz, a boke d'ezan kalonek en eur c'hlebia anezan gant eur mor a zaelou. Daoust hag ar wased a ouel ! Te eo a zo o vont da ouela, Yannig, paotrig kaes... Te oar, me da gar evel ma vefes va mab. Diot eo an dra-man... nemet... klev ! Eur vamm am oa ivez, pell 'zo, sur. Met, dre-sout, he gwelan war he gwele, el lec'h ma lavaras d'in en eur vont kuit : « Bouin, bez eun den eeun hag eur c'hristen mat... » Skeudenn ar Werc'hez a oa a istribilh ouz-panell ar gwele, eur skeudenn a saou wenneg, a vouse'hoarze, a garen, hag a zo a nevez deuet em c'halon. Rak eun den eeun oun bet, e gwirionez; met, kristen mat, avat...

Sevel a reas en e sav, ar bugel atao etre e zivrec'h, hag hen stardas war e galon en eur lavarout c'hoas, evel ma komze bet ouz eun den a na weled ket :

— Setu, mammig koz, setu ! Bez laouen ! Va mignoned a c'hoarzo d'in, ma karont. El lec'h emañout e vennan mont hag e tigasid d'it ar paotrig-man, elig kaes ha n'am c'hwitaio mui; rak al lizer, a n'eo ket bet skrivet zoken, en deus graet daou daol en unan : d'ar bugel en deus roët eun tad, — ha d'in-me, eur galon !

Diwar Paol Féval

gant G. MILIO.

25.2.35.

— C'est l'esprit de parti qui empêche les rassemblements d'hommes et d'associations faits pour collaborer, pour avancer, pour rénover.

L.-A. PAGÈS.

(Démocrate populaire).

Ti bihan Kerdoc'har

Eur geriadenn zister en eur barrez a Vreiz.
N'eo kaer na pinvidik, eur geriadenn geiz.
A bep tu strêjou moan leun a doullou kirin,
El leur-ger, dour anvoez o klask an diribin.

*
*
*

Eun tiig paour ha mistr; eur siminal hepken,
Mogeriou distrantel hag eun nor digempenn.
War an daol, eur c'hleuzeur disterik e c'houlou ;
En e gichen ar c'haz o skrabat e vourrou.

*
*
*

Me 'm'eus gwelet tiez, kestell pinvidik mor
Zo c'houek beva enno er sklerijenn, er c'hor,
Pa deu, gant ar goanv, an nozveziou tenval
Ha pa glevet er maez avel-viz o yudal !

*
*
*

Koulskoude ma c'halon morse n'eo bet laouen
Evel em zi disklos, aze, war an dorchenn,
E korn an oaled ! N'eus ket, war an douar,
Eur c'hastell a garan 'vel tiig Kerdoc'har...

TRELANO.

Gant banniel an Adsao

War sao, paotred yaouank, evit difenn hor Breiz,
Evit difenn hor yez ! Ho preudeur 'zo maro
'Vit m'o defe Serbiz, Poloniz ha re all
Gwir frankiz da veva en o bro, dishual ;
Ha c'houi lezfe mouga ho pro a nebeudou,
C'houi lezfe da vervel ho yez hag ho kizieu !
C'hoarzet e ve d'ec'h ! Krogit en ho Panniel
Ha savit a bep-tu d'adsevel Breiz-Izel.

Breman 'weler, siouaz ! kalz a Vreiziz diboell
Hag o deus mez o komz yez Breiz, yez o c'havel,
A zesk d'ar yaouankiz dismegansi o bro.
O lavarout d'ezo : « Breiz 'zo tost d'he maro,
Hag he yez tostoc'h c'hoaz : kasomp-hi d'ar vered ;
Dilezomp da viken ano ar Vretoned ! »

Tud yaouank kounnaret, hag o gwad o virvi
O klevout seurt komzou, a lak da dregerni
Traoniennou Breiz-Izel ha kalon ar Vreiziz
Gant youc'hadennou skiltr da c'houlenn ar Frankiz.

— Breiz warnez mervel ? Nann ! Nann ! Breiz ne varvo ket !
Gwelet hoc'h eus mein hir en hor maeziou sanket :
Uhel int ha koulskoude pell 'zo emaint aze
Hag ar re o savas, ar Gelted hoz, gomze
Brezonég ! Pa vezo bet' an douar uzet,
Gant ar glao, an avel a nebeudou freuzet,
Breiz hag ar brezonég ne vint ket c'hoaz maro !
Hor Breiz warnez mervel ? Ha mervel' c'hell eur vro
Pa zav paotred yaouank evelomp d'he difenn,
Niverus, a bep korn, dispart a sounn hor penn !
Hor gwad hag hor buhez a zo da Vreiz-Izel.
Re all en em westlo warch'oaz d'he adsevel...

War sao, paotred yaouank, evit harpa hor Feiz !
War sao, paotred yaouank, evit difenn hor Breiz !
Ma 'z oc'h gwir Vretoned, va mignoned, war sao :
Baleomp d'an emgann gant banniel an **Adsaio**.

GOUZIEN AR MEZOU.

VERS LE BUT

Vœu du Congrès National

Le dernier numéro de l'« Action Régionaliste » nous apporte le compte-rendu du Congrès de la Fédération régionaliste française qui s'est tenu en Décembre dernier et qui, dans sa séance de clôture, a voté la résolution ci-après :

Le Congrès,

Souhaitant une simplification des rouages administratifs, l'allègement des charges publiques, le développement des initiatives locales et régionales.

Persuadé que la réforme qu'il préconise aura ce triple résultat.
Renouvelle spécialement le vœu

Que soit au plus tôt, dans le cadre de l'unité française, plus nécessaire que jamais, réalisée la division de la France en régions administratives pourvues de conseils régionaux.

Que soient créés, dès maintenant, des conseil régionaux comprenant des délégués des fédérations ouvrières et agricoles, des associations de producteurs, des Chambres de commerce, des conseils généraux, de grandes municipalités, des Universités, etc., et destinées à accorder les efforts de tous les groupement professionnels et à faire passer au premier plan les intérêts de la région.

Pélon sur Ossa

Génies méconnus, nos hommes d'État régionalisent à outrance. Le cas Breton.

L'ancien régime ne disposait ni du chemin de fer, ni de l'automobile, ni de l'avion, ni du télégraphe, ni du téléphone, ni de la T.S.F. Malgré quoi, suivant le mot de Law, il gouvernait la France avec trente intendants.

Aujourd'hui que le progrès l'a doté de tous ces rapides moyens de communication, l'État, pour gouverner le pays, aurait besoin de trois fois plus de circonscriptions, de trois fois plus de rouages administratifs ? Il lui faudrait 86 départements et 86 préfets ?

Faut-il en conclure que l'intelligence politique baisse, chez nous, dans la mesure où monte le progrès matériel ?

Gardons-nous d'un pareil jugement: il serait téméraire.

Derrière notre façade départementale, — façade intangible et sacro-sainte — regardez bien : nos hommes d'État ont régionalisé à tous de bras. Si virulente a été leur fièvre réformatrice qu'ils nous ont forgé non pas un, mais une large demi-douzaine de régimes régionalistes.

Nous avions naguère autant de conseils de préfectures que nous avions de préfets. Profitant des facilités que lui conféraient les décrets-loi, le gouvernement les a groupés régionalement si bien qu'il a réduit les dits conseils au nombre de 23.

Nous avions déjà, vous le savez, des régions judiciaires, des régions universitaires, des régions militaires, des régions maritimes, des régions économiques...

— Alors, nous diront certains, il ne vous reste plus qu'à déposer les armes et à chanter victoire !

Hélas ! un examen très superficiel vous convaincra que tous ces organismes régionaux ont poussé au petit bonheur, comme les arbres dans une forêt vierge. On ne vit jamais diversité plus cocasse, désordre plus réussi, chaos plus splendide. Oh ! le rideau est intact : le damier départemental y découpe régulièrement ses figures irrégulières ; mais derrière le rideau, dans les ténèbres des coulisses, nos Procustes modernes ont couché nos malheureux départements sur leur table d'opération ; il les ont rabotés, coupés, étirés, désarticulés, écartelés avec une rage sauvage.

Le résultat de leur beau travail ?

M. Paul Duléry, dans le « Redressement français » de janvier dernier, exposait ce musée des horreurs : c'est une série de cartes où s'étale, comme à l'étal d'un boucher, le massacre de la France.

Nous n'en retiendrons que les planches bretonnes.

On se souvient du temps — il ne remonte pas au déluge — où notre Bretagne était officiellement UNE. Son unité, elle la conserva après l'annexion de 1532. La Révolution elle-même, qui la dépeça en cinq départements, sut respecter ses frontières historiques. Que s'est-il passé, depuis un siècle et demi, derrière le damier aux cinq cases ?

1°) On a divisé notre province en deux régions administratives : celle du Nord qui réunit les anciens conseils de préfecture du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, par dessus le marché, — celle du Sud qui embrasse le Morbihan, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire et la Vendée.

2°) Saluons la Bretagne judiciaire : la capitale en est Rennes, siège de la Cour d'Appel et sa juridiction s'étend à la Bretagne traditionnelle.

3°) La Bretagne universitaire a bien, elle aussi, son chef-lieu d'académie à Rennes ; mais plus prétentieuse et plus fantaisiste que sa sœur, elle s'est incorporé, avec nos cinq départements, ceux de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

4°) D'un grand coup de sabre impitoyable, l'Armée a coupé notre province en deux : elle a fait la X^e région militaire englobant un morceau du Finistère nos deux autres départements du Nord, plus un certain nombre d'autres vers l'Est, avec le Mans pour chef-lieu de corps, — elle a fait la XI^e région de qui relèvent la seconde moitié du Finistère, le Morbihan, la Loire-Inférieure et notre cousine la Vendée. L'Armée a ses raisons qu'il ne faut pas « chercher à comprendre ».

5°) La Marine militaire a suivi les caprices de la mer : elle ne connaît que trois régions : celle du littoral de la Manche dont Cherbourg est le chef-lieu, celle de l'Atlantique, chef-lieu Brest et celle de la Méditerranée.

6°) Avec la Marine marchande, nouvelle dissection : elle nous a donné la « Direction » du Havre qui s'étend de Cherbourg à Dunkerque, celle de Saint-Servan qui comprend les ports de Bretagne jusqu'à Vannes inclusivement, celle de Bordeaux qui part de St-Nazaire et va, le long de l'Océan, finir à Biarritz et enfin celle de Marseille.

7°) S'il est une province que la nature, sol, climat, production a faite économiquement une, c'est la Bretagne. Qu'à cela ne tienne ! Le ministre Clémentel, à son tour la scindera ; il fabriquera la V^e région économique, capitale Rennes, enserrant nos départements septentrionaux et la VI^e région, capitale Nantes, qui, avec le Morbihan et la Loire-Inférieure, se rattache la Vendée, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne !

Quel vivant soumis à tant et de tels coups de hache n'aurait passé de vie à trépas ?

La Bretagne a survécu.

Elle est bien la province « indéradicable », à l'instar de ses chênes. Et plus que jamais, de toutes ses forces, elle aspire à vivre, à s'épanouir au grand soleil.

Qu'il se trouve, à Paris, un pouvoir central assez clairvoyant et assez fort pour ramener aux limites de la géographie, de l'histoire, de l'intérêt breton et du bon sens les divisions et subdivisions issues des fantaisies de nos divers ministères, elle n'y compte pas. Régionalistes dans l'opposition, tous les partis, sitôt montés au pouvoir, se muent en farouches centralistes : curieux exercice de cette « claire logique » dont se targue volontiers l'esprit français !

Mais la vie sera plus forte que l'ambition, la routine, la paresse ou la peur des libertés. Ils sont nés, ils se multiplient sur notre vieux sol comme dans tout le pays, les « organismes spontanés » dont parlait Taine. Sous l'effet de la crise qui fait sentir à chaque association isolée son impuissance, ils se rattachent, ils se concertent, ils se soutiennent, — en un mot, ils se fédèrent dans le vieux cadre breton. Et si vive, si invincible est désormais la méfiance que leur inspire la politique de Paris que, de toutes leurs voix, ils exigent une représentation régionale et nationale de leurs intérêts : sur les ruines du « désordre établi » un régime nouveau où s'organise l'ordre breton.

F.-M. MADEC.

La main sur la muraille

Passait pour criminel, il y a huit ans à peine, tout citoyen qui, par écrit ou propos, tendait à ravir au Parlement quelque une de ses prérogatives. Un projet de loi, paré du nom de M. Cautru, assurait au coupable un châtement proportionné à son audace...

Aujourd'hui, la plupart des Français, comme leurs ancêtres de 1848, en sont à se demander ce qui vaut le mieux : jeter le Palais-Bourbon dans la Seine... ou la Seine dans le Palais-Bourbon. Ils ont juré haine et guerre à mort non certes à Messieurs les députés — qui n'en connaissent de parfaitement honorables et dévoués au bien publics ! — mais au système parlementaire que la plupart des députés eux-mêmes ont frappé de condamnation.

Le Palais-Bourbon apparaît à nos concitoyens comme le symbole d'une tyrannie qui opprime et ruine le pays. Pas de relèvement national ni régional, pas de redressement économique ni financier tant que le régime parlementaire restera debout dans sa forme actuelle : telle est leur conviction.

= x =

L'autre jour, M. le chanoine Desgranges se plaignait qu'à ce Parlement le peuple, pressé par la crise, demandât « des miracles » et, ne pouvant les obtenir, traitât en « valet » les hommes qu'hier encore il encensait.

Le Parlement ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Qui fait les lois ? Qui vote les dépenses ? Qui élève et renverse les ministères ? Qui nomme et révoque les fonctionnaires ? Le Parlement, l'Etat c'est lui. Tout, en France, lui appartient : l'éducation, l'honneur, la liberté des citoyens; les intérêts de la famille, de la profession, de la commune, du département, de la nation, — rien n'échappe à son autorité, à sa tyrannie. Tous les pouvoirs de la République, il les a peu à peu accaparés. Audessous de lui, des poussières d'individus qu'il écrase et quelques groupes qui s'efforcent à le dominer.

Le Parlement s'étant fait Dieu, à qui, M. le député, voulez-vous qu'on allât ?

= x =

Tant qu'il fut riche et put, à pleines mains, prodiguer faveurs et honneurs, places et subventions, il donna, sans beaucoup se fatiguer, l'illusion de la puissance et connût les adorations.

Mais un jour vint où l'on ne vit plus que ses pieds d'argile.

Ce fut le jour où son Trésor s'épuisa. Nul Donikowski n'étant là pour le remplir d'or artificiel, qu'allait faire le tout-puissant ? Ce qu'aurait pu faire le premier débiteur en proie aux créanciers: emprunter à droite et à gauche. Et quelque chose de plus, par exemple voler les rentiers, pressurer les contribuables, rogner sur les traitements, les pensions, les retraites... pour aboutir à diminuer le pouvoir d'achat des consommateurs, c'est-à-dire à tuer la confiance en précipitant le marasme des affaires.

L'Idole manquait de génie.

= x =

Contemplons-la dans sa lutte contre la détresse économique. Je réclame un Homère pour chanter ses prétentions et un Molière pour fustiger son impuissance.

Agriculteurs, commerçants, industriels, pêcheurs, tous les métiers étalaient à ses yeux leur croissante misère. Ils faisaient mieux. Quand on dénonce leurs « vaines et venimeuses critiques », on se donne le beau rôle; on oublie que les représentants qualifiés de nos professions indiquaient les solutions de salut.

Mais un dieu consulte-t-il ses fidèles ? Le Parlement, lui, ne s'inspire que de sa propre compétence. Il fait à sa tête. Et l'on a vu — je ne m'excuse pas de l'expression — qu'il avait une tête d'âne, ignorante et butée. Des expédients, des demi-mesures, des lois tardives, inapplicables et inappliquées: c'est toute son œuvre. A part quelques banques et compagnies de navigation, quel métier — sauf celui des fraudeurs — peut-il se flatter d'avoir relevé ? Le chômage gagne, les faillites commerciales et industrielles se multiplient. Le récent débat sur le dénuement des pêcheurs a révélé une longue et criminelle inertie. La lettre publique de M. Pointier a prouvé que la prétendue victoire du blé est un désastre.

= x =

Non, non : le Pays ne prend aucun plaisir à dénigrer pour dénigrer. Il s'est montré patient : il a subi le Parlement dirigé par M. Doumergue; il le tolère dominé par M. Flandin. Quatorze mois sont passés et il n'aperçoit pas une planche où accrocher un espoir de rénovation.

Alors, il crie sa révolte et rappelle ses volontés.

Il avait dit au Parlement : vous n'avez pas de majorité; faites une loi électorale qui nous permette d'en dégager une. Le Parlement n'a rien fait.

Il avait dit: que le Parlement revienne à ses attributions naturelles: contrôle du budget, vote des lois politiques d'intérêts générale; et qu'il passe aux représentants des Familles et des Professions, la charge de régler, dans leurs Conseils national et régionaux, leurs propres affaires. Le Parlement n'a rien fait. Il a laissé tomber toutes les grandes revendications que le peuple avait signées de son sang.

Le Parlement a berné le Pays.

Mais le Pays l'a jugé, pesé, condamné.

Son destin est écrit sur toutes nos murailles.

Heureuses les Régions que sa chute ne prendra pas au dépourvu !

Brug-Até.

ACTES ET PAROLES

Quand on n'avait pas peur

Le Midi est malade, il tremble, il s'affole. Devant la femme, ou plutôt devant l'électrice.

Il oublie qu'au XV^e siècle, dans tout le Midi, les femmes votaient et se faisaient élire au conseil municipal.

De même dans l'Est. En 1580, dans la Franche-Comté, 32 sièges étaient occupés par des femmes.

A cette époque, la France était hardie et ne s'en portait pas plus mal.

Une Féministe Bretonne

Au lendemain d'une réunion tenue à Brest où elle réclama éloquemment « le vote des femmes », Marie Le Gac-Salonne, l'écrivain bien connu, fit à une Brestoïse la réponse qu'on va lire :

« ... Comme je l'ai dit hier : « Je suis venue à Brest non pour allumer le flambeau, mais pour raviver la flamme presque éteinte du féminisme. » Car j'ai souvent été fière de le dire à Paris, notre Bretagne bretonnante, qu'on croit volontiers si rétrograde, a été des premières à accueillir les idées nouvelles et, dès 1912, en un temps où le féminisme n'était pas encore de mode, nous avions obtenu à Morlaix et à Brest des vœux du Conseil Municipal en faveur du *suffrage des femmes*.

Je ne crois pas, madame, que j'aurais jamais à solliciter votre suffrage: je travaille pour l'Idée seulement; je demande et souhaite que les femmes votent, parce que *cela est juste*, tout simplement, et aussi parce que *je crois* que la *participation des femmes* (plus soucieuses de *réformes sociales* que de luttes politiques) *apportera des améliorations dans le gouvernement du pays*.

N'allez pas me donner un démenti, madame, en entamant déjà la lutte des classes... Bourgeoises ou travailleuses manuelles, ne sommes-nous pas toutes des *femmes* ou des *mères* ? Et ne pouvons-nous nous *entendre*, en recherchant *ce qui unit plutôt que ce qui divise*, et sans essayer, selon votre expression, « de nous bourrer le crâne », comme les hommes...

Une féministe bretonne
Marie LE GAC-SALONNE.

Pour l'Honneur Breton

Dans la « Bretagne à Paris », notre ami O. Guyon dénonce trois récentes agressions contre la Bretagne.

Au dernier carnaval, des Niçois ont fait défiler une grotesque Beccassine juchée sur un goret.

Sur la couverture de ses catalogues, la manufacture de Saint-Etienne fait figurer une Bretonne « riant stupidement devant sa vaisselle brisée ».

Des habitants de Nantes — pas des Bretons, bien sûr — ont présenté, sur un char de carnaval, « des personnages grotesques déguisés en Bretons et Bretonnes ».

Devant de semblables provocations, conseille notre ami, une seule attitude : l'action punitive, énergique, immédiate...

Elle réussit toujours...

La Bretagne au travail

Professionnels contre Politiciens Écrasante réplique des Paysans à M. Flandin

Au lendemain de son amer et injuste discours de Lyon, M. Flandin recevait un démenti péremptoire. Ce démenti provenait de M. Pointier président de l'association Générale des Producteurs de blé. Nous en reproduisons l'essentiel avec des sous-titres qui sont de nous.

Quand les Politiciens travaillent

« Vous accusez les agriculteurs, écrit M. Pointier, de réclamer sans cesse des subventions de l'Etat, de mettre au pillage les finances publiques. Vous citez comme exemple la prime de 65 frs par quintal de blé exporté. Les groupements agricoles dont vous avez repoussé la collaboration avaient, il y a un an, proposé au Gouvernement un programme de résorption des excédents de blé, sans prime, à la charge des producteurs. Les Pouvoirs Publics, par démagogie, ne les ont pas suivis dans cette voie.

« Quant à la prime de 65 francs, il est inexact de la présenter comme payée par le contribuable: le fonds de défense du blé est

alimenté par des emprunts spéciaux dont le service est assuré principalement par le produit de la taxe de quatre francs au quintal que paient les producteurs de blé. »

Comparez les Prix

« Vous affirmez que le travailleur étranger paie le pain moitié moins cher qu'en France. Or, le pain est moins cher en France qu'en Allemagne, Finlande, Suède, Norvège, Etats-Unis, Danemark, Hollande et Italie. »

Un Bluff

« Vous portez à l'actif de votre Gouvernement un assainissement du marché du blé qui dépasserait dix millions et demi de quintaux sur les vingt-deux millions excédentaires existant à fin Décembre et qui devaient être résorbés. La réalité est tout autre. Depuis la dernière loi sur le blé, un million de quintaux à peine ont été achetés par l'Intendance; on a exporté un million sept cent mille quintaux environ. Quant à la dénaturation, on a distribué des licences pour près de quatre millions et demi de quintaux. Un peu plus de un million et demi de quintaux ont été effectivement dénaturés et il est certain que le tonnage des licences accordées dépassera celui des réalisations.

Au total, l'assainissement effectif depuis la loi atteint un peu plus de quatre millions de quintaux au lieu de dix millions et demi enregistrés par vous. »

Des chiffres faux

« Enfin il est inexact de dire que les cours du blé libre s'établissent aujourd'hui à 78 fr., taxe déduite contre 65 fin Décembre. Avant vos premières déclarations sur le retour à la liberté, les blés libres se traitaient en Novembre, dans les régions les plus atteintes par la fraude, de 75 à 85 fr. La dernière loi a fait effondrer partout le prix payé au producteur entre 62 et 68 fr. Le chiffre cité de 78 fr. est celui d'une cote officielle dont l'inexactitude trop voyante est constatée par tous les professionnels. »

M. Pointier terminait sa lettre en déclarant au président du Conseil : « Vous avez perdu la confiance des paysans. »

« OBER » apprend à lire et écrire le breton par correspondance. — S'adresser à Mlle M. Gourlaouen, 30, rue de la Corderie, Douarnenez.

Après la protestation, l'action

Deux faits à retenir

La lettre qu'on vient de lire est du 11 Mars. Deux jours après, l'Association des Producteurs du blé tenait son assemblée générale. Les délégués des groupements agricoles et des Chambres d'Agriculture de toute la France y renouvelaient leur confiance à M. Pointier et le renommaient, par acclamations, président de l'Association.

Ils décidaient en outre qu'il y avait lieu de poursuivre la défense du marché du blé et, afin d'assurer le succès du programme préconisé par l'Association, de développer l'organisation des agriculteurs français, conformément aux principes corporatifs que, depuis longtemps, elle a faits siens.

= x =

A la même date, la Société des Agriculteurs de France tenait sa session annuelle.

M. Lucien Petit y passa en revue les cinq lois sur le blé forgées par le Parlement, en montra l'inefficacité, fit un sombre et trop véridique tableau de la misère du paysan et insista sur la nécessité de maintenir, au fort de l'adversité, l'union entre professionnels.

Dans la discussion, il fut rappelé, que malgré les récoltes abondantes des trois dernières années, notre production de blé ne dépasse pas de beaucoup celle d'avant-guerre et correspond sensiblement aux besoins de la consommation nationale.

Alors, la crise actuelle du blé, serait due ? Principalement aux importations massives autorisées par le Gouvernement en 1932... !

La vérité sort du puits.

Et les cultivateurs ont appris à ne plus compter que sur eux-mêmes.

PLOUDIRY

Réunion Cantonale La Crise Agricole

La grippe ayant rudement éprouvé, cet hiver, les plus actifs de nos militants, notre propagande par la réunion publique a dû

subir un arrêt. Elle va reprendre avec les beaux jours et retrouvera, grâce au vaillant concours de quelques jeunes, tout son élan.

Signalons seulement aujourd'hui la conférence faite, le 27 Janvier, à Ploudiry, par notre secrétaire général.

Avant l'ouverture officielle de la séance, il demanda la permission, qui lui fut aimablement accordée, d'expliquer le vœu soumis par l'Adsaio à l'approbation de nos municipalités. L'assistance, après avoir marqué, à l'énoncé de la revendication, un étonnement qui s'explique trop bien, fut vite conquise par les arguments de l'orateur. Et comme plusieurs conseillers municipaux de 6 communes du canton assistaient à la réunion, il y a lieu d'espérer que le droit des écoliers bretonnants trouvera en eux des défenseurs résolus.

La conférence de l'abbé Madec s'adressait aux catholiques du doyenné. Elle portait sur la crise économique, particulièrement la crise agricole, et la solution prônée par le pape dans son encyclique *Quadragesimo*. La solution chrétienne, on le sait, défend à l'État de s'embarasser des affaires que les « groupements inférieurs peuvent régler sans lui et mieux que lui ».

Le pape, il est vrai, ne mentionne pas expressément l'organisation régionale des professions. Mais il engage les syndicats locaux à « s'entendre pour la défense de leurs intérêts communs ». Et c'est un fait qu'à raison de l'unité économique de la Bretagne, toutes les grandes professions qui s'y exercent ont des intérêts communs; c'en est un autre que toutes ces professions (on en pourrait citer 34) ont fédéré leurs groupements locaux dans le cadre de la Bretagne ou de l'Ouest; c'en est un troisième qu'à peu près toutes elles réclament le droit de constituer un Conseil régional qui soit doté de pouvoirs de décision et d'exécution.

Ainsi l'organisation régionale apparaît, chez nous, comme le complément naturel et indispensable de l'organisation professionnelle.

Comment fut accueilli le discours de notre secrétaire général ? Laissons au « Courrier » le soin de le dire : « M. Madec, rapporte-t-il, s'exprime dans un breton riche, imagé, pittoresque, volontiers proverbial; il expose son sujet avec clarté, mais aussi avec véhémence et avec passion; il n'est pas étonnant qu'il ait enthousiasmé tous ses auditeurs ».

— La politique des partis ne se justifie plus.

H. DE JOUVENEL.
(Radical).

Lettres Bretonnes

Rimadellou ar Gloud (Les Contes du Hibou)

Ce recueil est admirablement illustré par Kerhor : Gwalarn sait joindre l'agréable à l'utile. Il doit avoir une suite que nous attendrons impatiemment, et comporte aujourd'hui trois contes pour enfants. Hâtons-nous de l'ajouter : les personnes d'âge mûr les liront avec plus d'intérêt encore que les petits. Mieux que les enfants, ils sauront goûter le charme de la langue, d'une simplicité extraordinaire, d'une pureté parfaite. Il m'est arrivé de faire lire à ma mère les productions de **Gwalarn**. Pour elle, le breton en était « trefoët ». Les mots nouveaux ou inconnus dans le coin du Léon qu'elle n'a jamais quitté, qu'elle rencontrait dans ces lectures, lui faisaient croire que ces termes étaient du français bretonné, c'est-à-dire, du patois. Le breton de **Kannadig Gwalarn** au contraire a toujours fait ses délices ; elle y comprend tout, elle saisit tout. Ma mère est une paysanne, sans culture. C'est tout dire au sujet de la langue de cette publication.

Pour une autre raison encore, les grandes personnes liront ces contes avec plus d'intérêt que les enfants, elles saisiront les leçons qui s'en dégagent naturellement. Elles n'auront pas besoin de chercher bien loin dans leurs relations pour trouver des hommes réalisant les caractères des personnages en cause. Les contes sont d'un hibou. Mais cet oiseau de nuit a dû voyager pendant le jour. Il connaît le monde, il connaît la vie. Il a su voir, il a su observer, et il sait admirablement conter.

Un jour ou l'autre, nous nous étendrons plus longuement sur le bien fait par **Kannadig Gwalarn** aux enfants de Bretagne.

Dirak hent al levenez

Le numéro de Janvier 1935 présente un recueil de poésies de D.-K. Kongar, intitulé « Dirak hent al levenez » — Face au chemin de la joie — K. Kongar est du premier coup parvenu à la célébrité. Sa nouvelle « Ar Wazig » révéla à tous son magnifique talent. L'œuvre était grosse de promesses, prophétique. La prophétie se réalise. Le poète que l'on devinait en lui confirme sa valeur.

K. Kongar aime les vieilles « fontaines sacrées », et leurs vieilles statues, témoins d'un glorieux passé, chargées de souvenirs. Il aime la campagne épanouie en « juin », symbole de la jeunesse insouciant allant à la vie le sourire aux lèvres, l'amour au cœur. Il aime les « vieilles histoires » que l'on se contait à la veillée, et où la voix de l'ancêtre ou celle de l'aïeule exaltait l'amour et la

fidélité. Par dessus tout, il aime son pays, sa Bretagne. Il aime la « mer » ; il aime « l'été » ; il aime la nature entière et doit en vouloir à Vigny de l'avoir qualifiée d'impassible et de « marâtre ». Observateur, il a relevé au cours d'une promenade sous le « soleil d'été » les propos fort caractéristiques de trois vieillards. Psychologue à ses heures, il compare volontiers la jeunesse à de volages et capricieux « papillons ». Un long poème sur le « Juif errant », une des perles de cet écrivain, termine le recueil.

Tout cela, il nous le dit, ou nous le fait sentir de façon charmante. Sa langue, au riche vocabulaire, aux tournures bien bretonnes exprime sans recherche, sans affectation, dans un cadre qu'embellit son imagination les sentiments multiples qui déferlent dans son âme, et se partagent son cœur. Le vers libre prédomine. Certaines pièces sont rimées, ce ne sont pas les moins belles.

Au sujet de ce recueil, je ne ferai qu'une réserve. Elle m'a été inspirée par la poésie qui porte le titre « An hentou hir ». Quand un écrivain, un poète, parle des instincts les plus bas, les plus vils, les plus grossiers de notre nature, serait-ce pour les fustiger, il doit se rappeler que ses écrits peuvent tomber en de jeunes mains innocentes. Gwalarn s'est adonné à une œuvre d'éducation bretonne. Son idéal est donc de former des Bretons aux sentiments nobles et fiers, aux passions maîtrisées. Dans « Lodenn ar Gelaouenn » — Gwalarn, février 1935 — dont nous reparlerons, on lit du reste : « C'est pour les jeunes, pour la Bretagne à venir... Nous avons juré de restaurer notre langue, de relever notre pays, et nous prenons pour ce faire le droit chemin ». C'est bien vrai. Mais est-il messéant de vous rappeler le mot de Rabelais ? « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme... » Travaillez à meubler l'intelligence, mais que cela ne se fasse jamais avec quelque danger pour le cœur. Notre réserve porte sur ce point précis : inspirez aux jeunes Bretons le respect de la femme. Prenez le contrepied des romanciers lascifs de Paris. C'est si facile ! Pensez à votre mère !

Cette remarque faite, nous avons plaisir à décerner à Kenan Kongar nos éloges les plus vifs.

Miss Russel chez nous

Miss Russel-Fergusson, la talentueuse cantatrice et harpiste écossaise, vient d'effectuer en Bretagne une tournée triomphale.

Devant des auditoires d'élite, à Rennes, à Nantes, à Brest, à St-Brieuc, elle a interprété ses délicates mélodies celtiques qui s'apparentent si profondément aux gwerziou et aux soniou de nos bardes. Et partout un triomphal succès a marqué ces concerts de la plus rare qualité poétique et musicale qui nous dédommagent de tant de modernes fadeurs...

I.C.A., M. VIOLET, 17, rue d'Algésiras. — Le Gérant: A. MENEZ.

Klenved ar c'henou hag ar dent

A. LAPIQUONNE

Succ de L. JÉZÉQUEL

Tenner dent

Loret gant skoll-vedesinerz Paris
A denn an dent hep poan hag a laka dent nevez, var aour
ha war gaoutchouk, hervez ar skoueriou diveza
Gwarantissa à ra e labour

RESEO A RA :

Bep Lun, e LESNEVEN. Hôtel Le Roux, ha bep Sadorn, e BRAS-
PARTS hag er Faou. — Ar c'habinet a gonsultationou a zo digor
e Brest, 4, passage Saint-Martin, aboue 9 eur betek kreizdeiz, ha
da 2 eur betek 6 eur. **Tél. 20-16**

Entreprises Générales de Déménagements et Camionnage

J. PLOUÉ — Transports Automobiles - Transit — J. COLLIÈRE

PLOUÉ PÈRE & FILS & LE CALVEZ

S. A. R. L. Capital 500.000 Francs.

BREST - 36, rue de Siam - BREST

R. C. Brest 12.999

Garde-Meubles, Entrepôts : **62, Boulevard Gambetta**

TÉLÉPHONES { BUREAUX : 36, RUE DE SIAM 20-58
DÉPOT KÉRINOÙ 25-10

AMEUBLEMENTS L. LE BIAN

1^{re} firme de MEUBLES & LITERIE de BRETAGNE

Le plus grand choix de MEUBLES
Les plus belles LITERIES et Couvertures
Les plus bas PRIX

HO-TY, 5-7, rue Jean-Jaurès.
19 à 25 place de la Liberté.
34, place Marcellin-Berthelot.

BREST 

P. STÉPHAN
 CHARBONS
 Rue Amiral-Nielly — PORT DE COMMERCE
 BREST

R. C. BREST 10.071 TÉLÉPHONE 22.32



QUINCAILLÉRIE PÉRAN
 BREST

58, RUE JEAN-JAURÈS — 31, RUE YVES-COLLET

MÉNAGE — CHAUFFAGE — LINOS

Un accueil cordial — Des prix avantageux

AUX MONTRES DE BESANÇON

BAGUES DE FIANÇAILLES - ALLIANCES
 Cadeaux pour mariages
 Montres des meilleures fabriques
 Dépositaires des Chronomètres
 LIP et OMEGA

PRONOST Frères
 7, Rue Jean-Jaurès (près la Place de la Liberté)
 BREST

ON CHERCHE...

LE MEILLEUR POSTE POUR BREST
 et on le trouve à

- RADIO-ART -
 14, Place de la Tour-d'Auvergne

Distributeur officiel PHILIPS, L. G. M., RADIOLA, etc...

R. C. 3319 Téléphone 25-24

NOUVEAUTÉS ÉLÉGANTES
 COUTURE

A LA
DUCHESSE ANNE
 LECOURTIER Sœurs
 41, rue de Siam BREST

GOUTEZ LE GRAND VIN MOUSSEUX
Crémant Français Carte Noire
 Grand Prix : Exposition de Brest 1932

Aux DAMES de FRANCE
 BREST

NOUVEAUTÉS
 ARTICLES de PARIS

Toutes les semaines
AFFAIRES SPÉCIALES

Hôtel-Restaurant de l'Escargot
 27, rue d'Aiguillon — Téléphone 17-8

A. POIRIER
 Chambres confortables — Eau courante — Chauffage central
 Déjeuners et Dîners à prix fixe et à la carte

CUISINE SOIGNÉE CUISINE SOIGNÉE

Vous toussiez ?

prenez le

SIROP CELTIQUE

du Docteur en Pharmacie **MOREUL**
de LANDERNEAU

Ce remède est un **CALMANT** ; dès la première cuillerée, il procure un sommeil réparateur ; il décongestionne par l'expectoration qu'il provoque sans douleurs.

Si vous êtes enrhumé, prenez garde ; n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Prenez du **SIROP CELTIQUE MOREUL**

ULMINUCINE MOREUL

Très connue dans la région bretonne, elle rend d'immenses services aux malades.

Par l'**iode** qu'elle renferme elle purifie et régénère le sang ; elle le fortifie par ses **phosphates**.

L'**ULMINUCINE** remplace très avantageusement l'huile de foie de morue et autres vieux remèdes.

Elle guérit la toque et toutes les maladies qu'on désigne sous ce nom.

Elle est le remède idéal de la femme au moment de l'âge critique et de la jeune fille au moment de la formation.

Parents qui avez tout essayé, prenez un flacon de ce précieux remède et vous en remercirez le bienfaisant inventeur ; mais évitez les contrefaçons.

Exigez l'ULMINUCINE MOREUL

Docks de l'Ouest

600 Succursales
NANTES-BREST

Ne vendent que

des VINS de Table
supérieurs

Pas de vins ordinaires

EPICERIE-MERGERIE

Timbres-Primes à tous les articles

A qualité égale : **Prix inférieurs**

A prix égal : **Qualité supérieure**

On trouve

LES MEILLEURES CHAUSSURES

aux prix les plus raisonnables

AU SOULIER D'OR

Maison J^e DANVEAU

33, rue de la Mairie, 33

BREST



(Succursale : 19, Grand' rue à MORLAIX)



Essayez une fois

Vous y reviendrez toujours

Maison très recommandée

Téléphones

BREST 23-24
MORLAIX 3-66